

Consignes de sécurité – Site écologique de La Buisse

Règles générales de sécurité à respecter impérativement !



- ☞ Portez les équipements de protection individuelle obligatoires : gilet haute visibilité
- ☞ Portez des chaussures adaptées : chaussures plates fermées
- ☞ Encadrants extérieurs : restez bien derrière le groupe afin de fermer la visite
- ☞ Ne pénétrez dans aucun bâtiment d'exploitation, n'accédez à aucun bassin
- ☞ Ne courez pas
- ☞ Ne fumez pas
- ☞ Ne quittez pas le circuit de visite
- ☞ Restez vigilants sur l'ensemble du circuit
- ☞ Ne jetez rien dans les ouvrages ou sur le parcours de visite
- ☞ Ne touchez à aucun équipement, machine ou dispositif d'urgence
- ☞ N'utilisez pas de téléphone portable en zone d'exploitation
- ☞ Ne prenez pas de photographie sans autorisation préalable
- ☞ Lavez-vous les mains à la fin de la visite
- ☞ Les sanitaires de l'accueil sont mis à la disposition des visiteurs
- ☞ En cas de blessure : se reporter aux consignes 1ers secours du site (appel du n° d'urgence : 015 ou 018 – réalisation des 1ers secours par le personnel SST du site joignable au 3333)

**ARRÊT DU CAR OBLIGATOIRE
A L'EMPLACEMENT PRÉVU A CET EFFET**





FICHE DE SECURITE

Visite du SITE ECOLOGIQUE de La Buisse
Compostage / Ressourcerie

VISITEURS – Fiche à déposer signée à l'accueil à votre arrivée sur le site

Nom Prénom :	Nom des personnes vous accompagnant sous votre responsabilité (joindre la liste nominative des élèves) :
Date de la visite :
Horaire :
J'atteste avoir pris connaissance des règles de sécurité à respecter sur le site.
Signature :	Nombre de personnes :

PRÉVENTION DES RISQUES

Compte tenu des risques suivants :

- Sol glissant
- Passage d'escaliers et de passerelles
- Poussières
- Circulation d'engins
- Démarrage automatique de machines
- Incendie

Le port de **chaussures plates fermées** est obligatoire en toute saison.

Les personnes ayant des **difficultés respiratoires** ou portant un **simulateur cardiaque** sont priées de le signaler au guide.

Vous vous engagez à respecter les consignes de sécurité suivantes (voir au verso le détail) :

Enfants acceptés à partir de 6 ans

Effectif maximal de 38 personnes, accompagnateurs compris (au-delà, 2 visites ou plus sont proposées)

Interdiction de fumer sur le site

Suivre les instructions données par le guide (rester groupés, ne toucher à rien, ne pas quitter la visite avant la fin...)

Port du gilet haute visibilité obligatoire (fourni à l'arrivée) 



Le Pays Voironnais :

- Se réserve le droit de modifier le circuit de visite
- N'est pas responsable des pertes ou vols d'objets appartenant aux visiteurs
- Peut décider de l'arrêt immédiat de la visite en cas de manquement aux règles de sécurité